

AVIS DE MARCHÉ

Marché de prestations de formation des agents en matière de santé/sécurité - Accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande - Groupement de commandes

ACHETEUR

Nom : Ville des Herbiers
SIRET : 218 501 096 000 18
Groupement d'acheteurs : OUI
Nom du Coordonnateur : Ville des Herbiers

COMMUNICATION

Profil d'acheteur : www.marches-securises.fr
L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON
Contact administratif : Service Commande Publique - 02 51 91 07 67
Contact technique : Questions écrites à poser sur www.marches-securises.fr

PROCEDURE

Procédure : Adaptée ouverte
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de remise des plis : 23/09/2024 à 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : NON
Négociation possible : OUI
Variantes : Interdites

MARCHE

Intitulé : *Marché de prestations de formation des agents en matière de santé/sécurité - Accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande - Groupement de commandes*
Type : Services
Adhérents / Lieu d'exécution : les communes de Beaurepaire, les Epesses, les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes, le CIAS du Pays des Herbiers, les CCAS des communes des Epesses, des Herbiers, Mouchamps, Vendrennes, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière
Exécution du marché sur le territoire du Pays des Herbiers
Tranches : NON
PSE : NON

LOTS

Marché alloti : OUI
1 – PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1)
2 – SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
3 – AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2)
4 – GQS (Gestes Qui Sauvent)
5 – SSIAP 1 et 2 (Sécurité Incendie et Assistance à Personne)
6 – Sécurité incendie en établissement de santé (ERP type J – Formation sécurité incendie Ehpad et Marpa)
7 – PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
8 – PRAP 2 S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social)
9 – HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)
10 – Manipulation extincteur
11 – Travail en hauteur (échafaudage + harnais)
12 – Habilitations électriques
13 – FIMO FCO (Formation Initiale Minimale Obligatoire /Formation Continue Obligatoire)
14 – Engins de chantier, chariot, PEMP, grue auxiliaire, gerbeur, pont roulant
15 – Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et certibiocide
16 – AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
17 – Signalisation temporaire de chantier
18 - Amiante sous-section 4

RENSEIGNEMENTS

Visite obligatoire : NON

DATE D'ENVOI DE L'AVIS

16/08/2024

Les informations ci-dessus sont détaillées dans le Règlement de Consultation